

<p style="text-align: center;">COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL DU 8 DECEMBRE 2011</p>

**FORMATION DES CADRES DES SERVICES CENTRAUX
AUX CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL**

1. Les séminaires des cadres supérieurs sur les conditions de vie au travail

Un séminaire spécifique, à l'intention des chefs de bureaux de l'administration centrale, sera organisé par le bureau RH2C au cours du 1^{er} trimestre 2012. Il aura pour objet de présenter la mise en œuvre du tableau de bord de veille sociale et des espaces de dialogue dans les services centraux. Il s'agira de délivrer les éléments de contexte, de décrire les modalités organisationnelles, le calendrier et les restitutions attendues pour chacun des dispositifs.

2. Le déploiement du dispositif de formation pour les agents des services centraux

Le dispositif de formation aux conditions de vie au travail a vocation à être également déployé dans les services centraux.

Les cadres A+ encadrants et A encadrants constitueront le public prioritaire à former dans le cadre d'un parcours complet de 2,5 jours comprenant les modules suivants : initiation aux conditions de vie au travail, les risques professionnels et la prévention des risques psychosociaux.

Les formations débuteront à partir à compter du mois d'avril 2012.

Pour les autres publics, ils s'intégreront dans l'offre classique de formation (catalogue national de formation).